

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Bellerose

<https://www.cadre21.org/membres/e7c579537d529d518b91fee6>

Date d'obtention : 2021-02-16 22:45:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

* L'ensemble des étapes représentent un continuum d'intervention qui est important de suivre dans l'ordre. Ce continuum permet l'uniformisation des interventions et oriente les démarches à entreprendre. De plus, il a pour objectifs d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes.

Étape 1: C'est l'étape où il faut faire comprendre à l'élève qu'il fait le bon choix de signaler la situation à un intervenant scolaire.

Étape 2 : La collecte d'informations = Cette étape est cruciale. Les réponses recueillies orienteront les démarches et les interventions à venir.

Étape 3 : La validation : Cette étape permet à l'intervenant d'aller valider les informations recueillies auprès des autres élèves possiblement impliqués.

* Validation de l'intention : tout dépend de l'intention de l'instigateur, l'intervenant doit poursuivre l'application de la méthode ou communiquer avec la police.

Étape 4 : Comprendre l'intention : Cette étape a pour objectif de déterminer l'intention de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente. C'est pourquoi il est important de prêter attention à chacun des détails, car ils orienteront la nature de nos interventions.

Dans le cadre des 3 mises en situation, elles sont totalement différentes, mais finalement l'application de la méthode Sexto a été nécessaire. Par contre, cela ne s'est pas fait au même moment dans chacun des cas. Ce sont l'évaluation des situations et la collecte d'informations qui ont amené l'application de la méthode.

Par exemple, dans la 3e situation, au départ l'intervenant oriente le père à la police, car il ne sait pas si cela a des incidences sur le jeune ou le milieu scolaire. Il ne pouvait donc pas appliquer la méthode. Par contre, à partir du moment où il a été informé des incidences sur le jeune à l'école, il a pu enclencher les démarches pour l'application de la méthode Sexto.

Dans les 3 situations, ce ne sont pas d'emblée les victimes qui ont fait le signalement de la situation. Cependant, dans tous les cas, l'intervention rapide de l'intervenant a aidé à limiter la propagation des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate est l'étape 2. Lors de cette étape nous devons compléter la grille afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Cette étape est importante pour orienter les interventions/actions à venir.

Cette étape oblige la victime à nous expliquer la situation dans laquelle il est question d'images intimes d'elle (photos/vidéos). Cela peut la rendre mal à l'aise dans les circonstances. Donc, pour qu'elle soit à l'aise de nous parler de la situation en répondant aux questions de la grille, il est primordial d'instaurer un climat de confiance et se faire rassurant. Pour ce faire, la victime doit sentir que l'intervenant ne la juge pas, et ce, peu importe les actions qu'elle aura posées (attention au ton de voix employé lorsque l'intervenant pose les questions.) De plus, le jeune doit sentir que l'intervenant est ouvert à la discussion. Cela amènera peut-être l'élève à se confier davantage.

Donc, comme cette étape consiste à recueillir les confidences, je crois qu'elle représente un moment délicat dans l'application de la méthode Sexto.